



### **Avis de publication d'un règlement d'emprunt**

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 19 septembre 2024 :

**Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2024-423 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GRANDE ALLÉE ENTRE LA RUE BELLEVUE ET LA VOIE FERRÉE DU CN ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT.**

Ce règlement vise notamment à décréter un emprunt d'un montant maximal de 33 546 000 \$, financé sur une période de 20 ans.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 17 octobre 2024.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.ca@longueuil.quebec](mailto:greffe.ca@longueuil.quebec).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 29 octobre 2024.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière